



Huissier de justice saisie sur salaire

Par **Evamath**, le **05/07/2019 à 14:55**

Bonjour je voudrais savoir si un huissier de justice a le droit de continuer à me réclamer une dette quand il y a une saisie sur salaire par le tribunal pour cette dette. Merci

Par **youris**, le **05/07/2019 à 15:05**

bonjour,

sans doute que le montant de la saisie sur salaire est insuffisant pour obtenir un remboursement dans un délai suffisamment rapide pour le créancier.

le créancier en possession d'un titre exécutoire peut demander à son huissier d'effectuer d'autres saisies.

salutations

Par **Evamath**, le **05/07/2019 à 15:14**

OK merci.

Par **Evamath**, le **05/07/2019 à 15:23**

Même si le tribunal verse directement à l'huissier les sommes prises sur la saisie de salaire il peut continuer à me téléphoner tous les jours et m'envoyer des courriers ?

Par **youris**, le **05/07/2019 à 15:29**

bonjour,

sans doute que le montant de la saisie sur salaire est insuffisant pour obtenir un

remboursement dans un délai suffisamment rapide pour le créancier.

le créancier en possession d'un titre exécutoire peut demander à son huissier d'effectuer d'autres saisies.

salutations

Par **Evamath**, le **05/07/2019** à **15:30**

Merci pour votre réponse.